BENIN – Prolongation du moratoire sur les OGM

Par

Publié le 31/03/2008, modifié le 27/02/2025

Le Bénin a décidé de reconduire, pour une nouvelle période de cinq ans, son moratoire sur l'importation, la commercialisation et l'utilisation, sur son territoire, des OGM et de leurs dérivés. Un premier moratoire de cinq ans avait été décidé en mars 2002 [1] suite à l'organisation par la société civile béninoise d'un grand colloque sur les OGM, auquel participaient de nombreux chercheurs de l'Institut National de Recherche Agronomique du Bénin (Inrab) et des responsables politiques (cf. Inf'OGM Spécial Afrique n°1, mars 2002). Ce moratoire devait permettre au Bénin de se doter d'un cadre juridique et technique clair (équipement de détection, de suivi et de contrôle des OGM) pour évaluer et autoriser les OGM. Or, en 2008, ce cadre n'existe toujours pas, d'où la prolongation du moratoire décidée par les autorités.

[1] décision n°10/SGG/REL adoptée par le Conseil des Ministres, le 6 mars 2002

Adresse de cet article : https://infogm.org/benin-prolongation-du-moratoire-sur-les-ogm/